

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_05-DE



(Finistère)

Landéda, le 23/09/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Subventions aux associations

RAPPORT N°05/19-07

Le 9 avril 2019, le budget a été adopté permettant ainsi de voter pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations par le biais de crédits ouverts à l'article 6574.

I. Subvention au CVL – Stages d'été

Historiquement la CAF participait dans le cadre du contrat enfance jeunesse au financement de stages de voile d'initiation. Depuis quelques années, la CAF ne finance plus cette activité.

La commune a décidé, sur ses fonds propres, de pérenniser l'opération et propose une aide financière à tous les enfants de la commune, aide variable suivant le quotient familial. Ces stages se déroulent la 1^{ère} semaine de vacances en juillet et la dernière semaine d'août, périodes durant lesquelles l'activité du CVL est réduite. En 2019, ce dispositif a été couplé avec l'accueil des enfants à l'espace de loisirs itinérant.

Le conseil municipal est donc invité à attribuer au CVL une subvention complémentaire dans le cadre de ces journées d'initiation aux activités nautiques. Ce montant est pour 2019 de 1880 €.

	2016	2017	2018	2019
Nombre d'enfants à 50 €	9	7	2	1
Nombre d'enfants à 15 €	100	97	89	122
Total participation communale	1 950 €	1 805 €	1 435 €	1 880 €

Lors de l'édition 2018, le conseil souhaitait une évaluation de ce dispositif. Nous avons donc intégré cette évaluation avec le schéma enfance-jeunesse en cours de rédaction. Ainsi les conclusions seront connues à la restitution du schéma.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention au CVL dans le cadre des stages d'initiation à hauteur de 1 880 €.

II. Subvention au Club d'animation de Landéda – Fête de la musique

Le Club d'animation a été créé afin de répondre au besoin d'animation sur la Commune et pour porter un soutien aux associations. Dans ce cadre, la fête de la musique fait partie des animations confiées par la commune au Club animation.

Dans la continuité de notre soutien aux associations communales, une subvention de 3 200 € au club dans le cadre de la fête de la musique permettrait à l'association d'équilibrer ses finances.

Sur des fêtes ou animations d'ampleur sur la Commune, l'idée de la Commission aux associations est de rédiger une convention pluriannuelle afin de cadrer les participations communales.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention au CAL dans le cadre de la fête de la musique à hauteur de 3 200 €.



Nombre de membres en exercice	= 23
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal

N°05/19-07

Réunion du 30 Septembre 2019

Subventions aux associations

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Cathy LARIDAN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Ronan CORBEL (procuration à Cathy LARIDAN)
- Jean-Pierre GAILLARD (procuration à Christine CHEVALIER)
- Erwan GUIZIOU.

Pierre-Louis LE CAM a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif adopté le 9 avril 2019,

VU le rapport de Mme le Maire en date du 23 septembre 2019,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. David KERLAN, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 880 € au CVL et une 3 200 € au CAL.

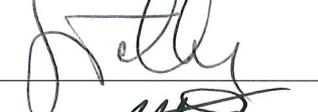
ARTICLE 2 : Les dépenses seront inscrites au budget général de la Commune.

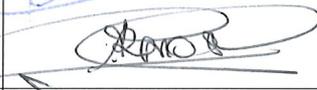
Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_05-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Absent
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	Procuration
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_05-DE